

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 034-263400194-20241023-445-DE



Séance du 18 octobre 2024,

L'an deux mille-vingt-quatre et le 18 octobre à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente

Délibération n° 445

Objet :

Appel à projet programme ACTEE

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents ou représentés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Monique GALEOTE, Michel PANIS, Gilbert MARTINEZ, Edith POMAREDE, Marie THOMANN, Laurent MAITRE

Représentés :

Non représentés : Magali STADLER, Marie-Pierre DELCROIX, Michèle NICOL, Marc PIMPETERRE, Ahmed KASSOUH, Damien ALIBERT

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU "la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Le programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

CONSIDÉRANT que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet La Communauté de communes lodévois et Larzac, la commune de Lodève, le CIAS, le CCAS, la commune de Saint Maurice Navacelles, la commune de Saint-Etienne de Gourgas et la commune de Saint Jean de la Blaquière ont déposé une candidature commune, portée par la Communauté de Communes lodévois et Larzac, coordinateur du groupement.

Le vendredi 26 juillet 2024, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'Appel à Projet Chêne 3

Les dépenses éligibles sont de différentes natures :

- Poste d'économe de flux – lot 1
- Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques – lot 2
- Missions de maîtrise d'œuvre – lot 3
- Missions de maîtrise d'œuvre – lot 4
- Prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation - lot 5

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

Démarrage de l'action : 15/07/2024 - Fin de l'éligibilité des dépenses : septembre 2026

| Assistance à Maîtrise d'Ouvrage | Lot | Nom de l'action | Bâtiment | Montant HT de dépenses | % de financement ACTEE |
|---|-----|----------------------|--|------------------------------|---------------------------------|
| Communauté de communes Lodévois Larzac | | | | | |
| | 1 | Gestionnaire de flux | | 117 133 | 65% |
| | 2 | Outils de suivi | | 3 879 | 50% |
| | 3 | Audit énergétique | Boskinous et Maison de la petite enfance | 6 368 | 50% |
| | 3 | Audit énergétique | La mégisserie ,bureaux du musée, ancienne usine à bateaux, Maison des services publics (34520 Le Caylar), Musée de Lodève, Espace Marie-Christine BOUSQUET | 19 512 | 50% |
| Lodève | 3 | Audit énergétique | Halle de sport | 3 184 | 50% |
| | 4 | MOE | Bain douches | 35 140 | 60% |
| | 4 | MOE | Ecole pasteur | 60 788 | 65% |
| | 4 | MOE | Ecole primaire Prémérlet | 87 024 | 65% |
| | 4 | MOE | Ecole Fleury | 62 664 | 65% |
| | 5 | Etude BDO | Fraise | 24 710 | 50% |
| CIAS | 4 | MOE | Bâtiment du CIAS | 36 330 | 60% |
| CCAS | 3 | Audit énergétique | Maison de retraite de l'Ecureuil | 3 184 | 50% |
| St Maurice Navacelles | 3 | audit énergétique | Cantine scolaire et mairie école | 6 904 | 65% |
| St Etienne de Gourgas | 4 | MOE | Ecole de St Etienne | 42 980 | 80% |
| St Jean de la Blaquière | 3 | Audit énergétique | Ancienne caserne | 3184 | 65% |

Pour cadrer la mise en œuvre de ce projet, la CCAS doit signer une convention multipartite avec l'ensemble des acteurs et des conventions tripartites avec chaque collectivité.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

APPROUVE suite à la sélection par le jury de la candidature du groupement ACTEE porté par la communauté de communes lodévois et Larzac, coordinateur, et dont La Communauté de communes lodévois et Larzac, la commune de Lodève, le CIAS, le CCAS, la commune de Saint Maurice Navacelles, la commune de Saint-Etienne de Gourgas et la commune de Saint Jean de la Blaquière sont membres à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE

AUTORISE la Présidente du CCAS, ou sa représentante, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

AUTORISE la Présidente du CCAS, ou la Vice-présidente du CCAS, à signer la convention tripartite et ces annexes,

DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Fait à Lodève le 21 octobre 2024

Pour copie conforme
Présidente du CCAS
Gaëlle LEVEQUE



Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le



ID : 034-263400194-20241023-445-DE

